



ENTREPRENEURIAT

S O U H A I T A B L E

2040



PROJECTIONS DE TENDANCES

LES ÉQUILIBRES TERRITORIAUX



FONDATION ENTREPRENDRE
Accompagner l'entrepreneuriat dont la société a besoin

PROJECTIONS DE TENDANCES

- 1** Les équilibres territoriaux
- 2** L'intensification des crises économiques et sociales
- 3** La prise en compte des limites planétaires
- 4** Les métiers de demain
- 5** Les valeurs et les imaginaires de l'entrepreneuriat
- 6** Les nouvelles formes d'entreprendre
- 7** La structuration du marché des acteurs de l'accompagnement de l'entrepreneuriat
- 8** Le soutien public à l'entrepreneuriat



Les fiches « projections de tendances » ont été réalisées dans le cadre de la démarche prospective « L'entrepreneuriat souhaitable en 2040 », initiée par la Fondation Entreprendre et conduite par Julie Rieg, sociologue indépendante et fondatrice de Change it Use it. Elles portent sur des variables considérées à la fois comme incertaines dans le futur et impactantes dans le champ prospectif étudié, ici l'entrepreneuriat et son accompagnement.

Les projections de tendances et les hypothèses « et si » que présentent ce document reposent sur une analyse documentaire (articles de recherche, ouvrages, rapports d'études, études prospectives...) et des entretiens avec des experts reconnus des enjeux explorés.

Ce document de projection de tendances constitue l'un des matériaux de la démarche de prospective menée par la Fondation Entreprendre qui vise à permettre à l'écosystème d'acteurs qui agit en faveur de l'entrepreneuriat de co-produire une vision souhaitée et réaliste de l'entrepreneuriat à l'horizon 2040 et de la décliner en orientations stratégiques à destination des acteurs de l'accompagnement de l'entrepreneuriat.

1

LES EQUILIBRES TERRITORIAUX

EST-CE QU'EN 2040



... les intercommunalités développeront un plan de vitalité sociale, à l'instar de la Communauté de Communes Thiérache Sambre et Oise ?

... la ZAN (Zéro Artificialisation Nette) sera en place sur l'ensemble du territoire français ?

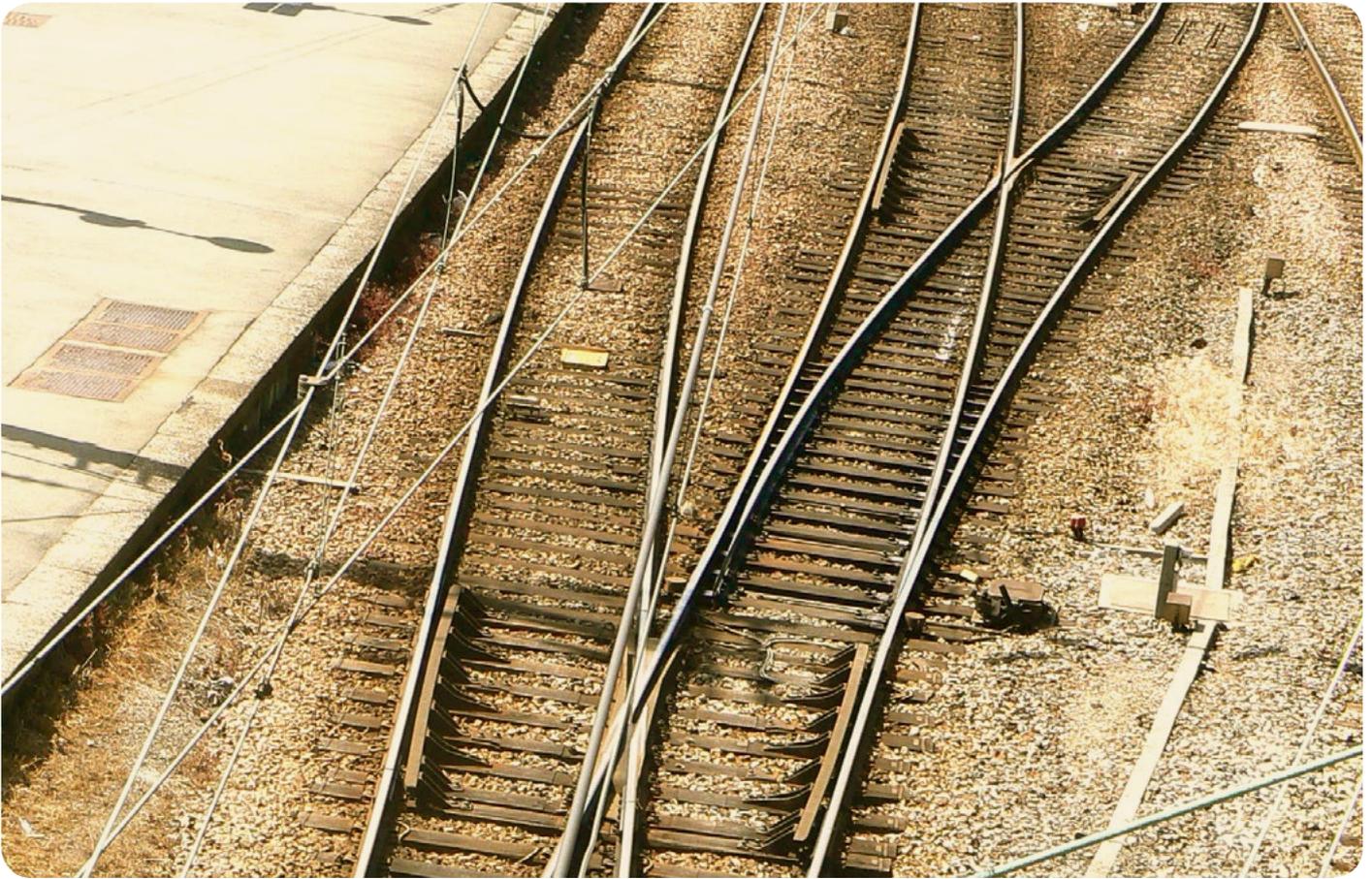
... les biorégions deviendront une réalité, impliquant une réorganisation des activités sociales et productives à échelle locale, et modifiant ainsi les organisations métropolitaines des territoires ?

... les bassins de vie seront organisés de sorte à ce que chaque individu ait accès à des services publics et privés (santé, éducation, travail, mobilité...) à proximité de chez lui ?

... les territoires ruraux chercheront collectivement à atteindre une souveraineté alimentaire, en échange de compensations financières de la part des territoires urbains ?

... les collectivités locales animeront conjointement les entreprises, les associations et les citoyens pour permettre la transition socio-écologique du territoire ?

... les collectivités locales soutiendront exclusivement les projets entrepreneuriaux à visée écologique et sociale ?



La métropolisation, qui a gagné du terrain à partir de la seconde moitié du XXe siècle et qui est encadrée statutairement en France avec la loi de réforme des collectivités territoriales de 2010, est remise en question à plusieurs égards : en raison de **l'étalement urbain qu'elle génère** (entre 2012 et 2018, 43 700 hectares ont été artificialisés - quatre fois la taille de Paris - et 80 % de ces surfaces étaient auparavant agricoles), et **des inégalités qu'elle occasionne** d'autre part (entre la métropole et ses périphéries mais aussi au sein de la métropole elle-même, caractérisées notamment au sein des quartiers prioritaires).

Les inégalités se manifestent dans tous les domaines et se caractérisent par une logique d'accès : accès à la mobilité, à la santé, à l'éducation, et plus largement aux services publics. A titre d'exemple, le laboratoire de la mobilité inclusive a mesuré en 2018 que, faute de mobilité, 41 % des Français déclarent avoir déjà renoncé à un loisir ou une sortie culturelle (54 % pour les habitants de l'agglomération parisienne), 37 % à rendre visite à leur famille, 36 % à faire des démarches administratives, 30 % à se rendre à un RDV médical et 26 % à faire des courses alimentaires. En raison de l'étalement urbain et des inégalités renforcées, plusieurs experts voient une impasse dans la forme métropolitaine.

Pourtant, les tentatives existent pour limiter ces externalités négatives.

En effet, les politiques de la ville se développent depuis les années 2010 pour lutter contre ces inégalités en identifiant et en accompagnant les quartiers prioritaires. Les politiques de développement rural se multiplient elles aussi. Par exemple, le programme FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural) a alloué 12 milliards d'euros à la France sur la période 2014-2020 pour « contribuer au développement des territoires ruraux et d'un secteur agricole plus équilibré, plus respectueux du climat, plus résilient face au changement climatique, plus compétitif et plus innovant ».

Les métropoles sont vues comme des moteurs des économies régionales. Laurent Davezies, économiste, et Philippe Estèbe, chercheur en sciences publiques, ont en effet démontré que ces dernières jouent un rôle majeur dans la redistribution des richesses au sein de leur région. Les métropoles sont aussi dépendantes de leurs arrières-pays sur le plan alimentaire, énergétique, de l'accès à l'eau potable, de la masse salariale ou encore du logement disponible.

A l'heure du défi écologique, des tensions sur les ressources naturelles dont l'eau ou encore du déclin de la biodiversité, les coopérations interterritoriales sont plus que jamais nécessaires pour garantir une qualité de vie à tous et ce d'autant plus que The Shift Project a montré que face aux bouleversements écologiques en cours et à la transition écologique à mettre en œuvre, il existe des disparités fortes entre chaque territoire, à la fois physiques et culturelles.

La coopération interterritoriale est désormais inscrite à l'agenda politique. Dès 2015, des « contrats de réciprocité ville-campagne » sont expérimentés. Avec le Pacte Etat-métropoles de juillet 2016, les métropoles doivent favoriser une « alliance des territoires » et ainsi renforcer les coopérations avec les territoires limitrophes. La création d'un Ministre de cohésion des territoires s'inscrit dans cette même dynamique.

Pourtant, les représentations des acteurs sont encore ancrées dans une logique de concurrence entre territoires (être le plus attractif pour les habitants et les entreprises) et les dynamiques de coopération peinent à se développer.

Ce sont la plupart du temps les transports, le tourisme et le développement économique qui sont considérés dans les dynamiques interterritoriales existantes.

Mais les interrelations sont essentielles à bien d'autres égards, et ce d'autant plus avec le dépassement des limites planétaires (voir fiche dédiée). L'accès et le partage de l'eau, l'alimentation, l'énergie, les mécanismes de redistribution des richesses, la logistique, les pratiques de consommation des habitants... sont autant de thématiques qui mériteraient d'être davantage traitées conjointement.

Il est à noter que chaque thématique ne se pose pas nécessairement à la même échelle territoriale, ce qui peut nécessiter de mettre en œuvre plusieurs échelles de coopération mais aussi d'inventer de nouveaux modèles de gouvernance territoriale.

Enfin, les coopérations interterritoriales se posent aussi au sein des territoires, avec les acteurs locaux, notamment les entreprises, associations et habitants. Le renouveau démocratique, avec de nouvelles modalités de dialogue et de débat sur les territoires, est particulièrement attendu, comme en témoignent les études de l'Ademe ou de The Shift Project.

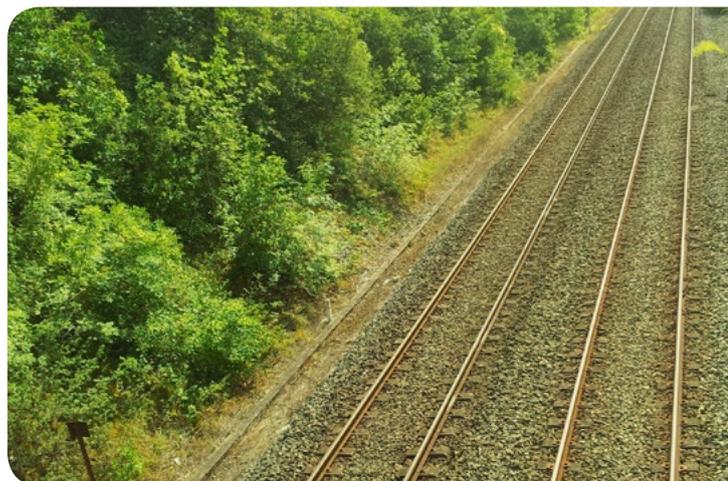
Depuis une dizaine d'années, les fondations territoriales se développent en France, à l'instar de la Fondation du Dunkerquois Solidaire par exemple. Si ces dernières revêtent des formes multiples (statuts juridiques, gouvernance, nature des actions financées...), elles permettent de rassembler différents acteurs autour du développement du territoire. Le Centre français des fonds et fondations (CFF) promeut particulièrement ce modèle.

ZOOM SUR LE PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT DES TERRITOIRES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE CRTE



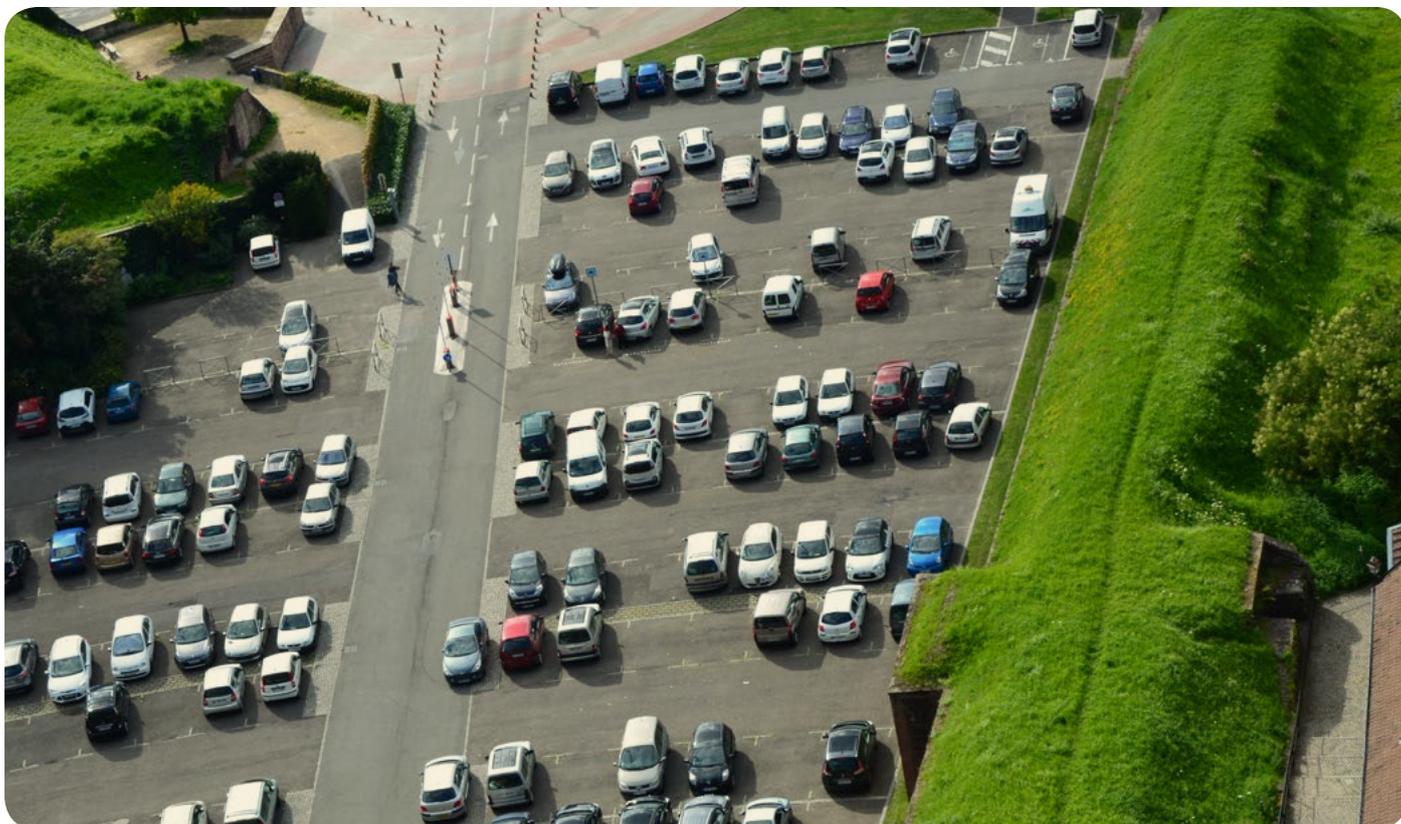
Le Cerema, Intercommunalités de France, l'ANCT (Agence Nationale de Cohésion des Territoires) et COMETE (la COMMunauté Ecologie et Territoires) lancent un programme d'accompagnement des territoires dans la mise en œuvre de CRTE (Contrat de Relance et de Transition Écologique) et plus globalement de démarches de transition et de résilience, sous la forme de 7 webinaires qui se tiendront de juillet à décembre 2022. L'objectif est de diffuser les bonnes pratiques. En 2021, 843 CRTE ont été mis en œuvre en France par des intercommunalités ou des groupements d'intercommunalités.

<https://www.cerema.fr/fr/evenements/outils-pratiques-crte-toutes-demarches-transition-resilience>



ENJEUX POUR LE FUTUR

Il est d'abord question de lutter contre les inégalités sociales et territoriales, en luttant contre la précarité, l'isolement et les difficultés d'accès aux services du quotidien.



Il est aussi question de prendre conscience des risques écologiques qui se posent et de l'urgence d'agir et de transformer les modèles territoriaux.

La planification territoriale de la transition écologique est essentielle pour réduire les émissions de GES, limiter l'artificialisation des sols et régénérer les écosystèmes naturels et sociaux. Par exemple, les modalités de mise en œuvre de la ZAN (Zéro Artificialisation Nette) sont en cours de discussion.

Pour gérer les enjeux liés à l'eau, à l'alimentation et plus généralement à tous les besoins essentiels des territoires et de leur population, il va falloir allouer des ressources et trouver une ingénierie opérante à plusieurs échelles territoriales.

Cela passe aussi par la construction de nouveaux imaginaires de l'interterritorialité (de la concurrence au faire ensemble, à l'alliance, l'entraide et la solidarité), mais aussi par une connaissance et une reconnaissance des interdépendances et des complémentarités entre les territoires. Autrement dit, le développement économique, aujourd'hui basé sur la notion d'attractivité, doit se réinventer.

Les territoires vont aussi devoir inventer de nouvelles manières de faire et de produire, en mobilisant au maximum les ressources locales, par exemple en construisant des bâtiments avec des matériaux disponibles à proximité (terre, paille...), une pénurie de sable se profilant suite à plusieurs décennies d'usages intensifs (pour le béton notamment, mais aussi pour le verre, les composants électroniques ou encore les routes).

Enfin, les territoires doivent créer des dispositifs et des lieux du « faire ensemble » pour entraîner les acteurs locaux (entreprises, sphère civile...) dans leur transformation. Les tiers-lieux font partie des solutions envisagées, tout comme les fondations territoriales.



ILS PROJETTENT LES TERRITOIRES DE DEMAIN



La Communauté de communes Thiérache Sambre et Oise a élaboré un scénario de vitalité sociale à l'horizon 2030. Parmi les initiatives coproduites avec les habitants du territoire, ils ont envisagé de dynamiser les capacités d'action des habitants (avec notamment la création d'un garage solidaire et d'une plateforme d'insertion par l'activité économique), la création de nouvelles activités économiques

(avec le développement de l'agriculture biologique et de l'artisanat), ou encore la création de nouvelles formes de services accessibles à tous (grâce à des formations au numérique sur tout le territoire et la création d'un camping car médical). Dans cette démarche prospective, la vitalité sociale se définit par quatre critères : la capacité à maintenir des liens

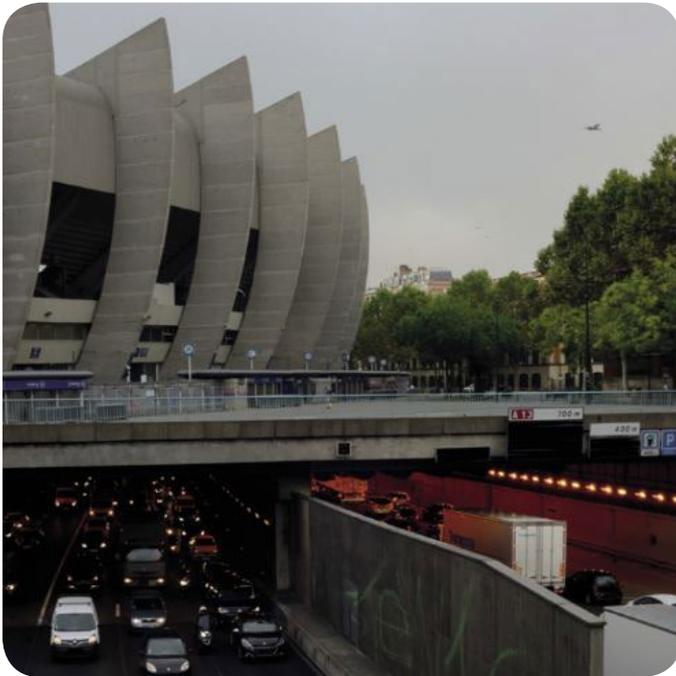
sociaux, la capacité à développer des habiletés sociales et des opportunités, la capacité à se bâtir un parcours de vie autonome et la capacité à trouver des ressources et à proposer des initiatives.



Certains prospectivistes envisagent la mise en place de compensations financières entre les territoires. Par exemple, une zone urbaine pourrait payer un territoire rural pour que celui-ci stoppe toute artificialisation et produise un maximum de nourriture avec des modèles agricoles durables.

Autre exemple : l'Ile-de-France pourrait dédommager la Normandie pour continuer d'y prélever de l'eau potable. Plus largement, on pourrait s'attendre à une priorisation des aides de la part des collectivités territoriales pour les activités qui leur permettent d'assurer les fonctions essentielles du territoire (eau, alimentation, logement, soins) et une relocalisation des marchés **(voir l'entretien avec Christophe Sempels sur ce dernier sujet).**

En 2019, l'Institut Momentum a élaboré un scénario prospectif intitulé « Biorégion 2050 : L'Île-de-France ». Dans ce scénario, l'Île-de-France est découpée en plusieurs biorégions en raison d'un contexte d'insuffisance énergétique. Chaque biorégion compte sur ses propres ressources et organise ses activités sociales et productives à son échelle.



Porte de Saint-Cloud, région Île-de-France, 2016



Jardins partagés de la Porte de Saint-Cloud, biorégion de Paris-Mantois, 2050

Le scénario de Momentum s'inscrit dans la vision post-urbaine de l'Italien Alberto Magnaghi pour qui le territoire local est un bien commun naturel et social que les politiques publiques cherchent à préserver.

En 2022, The Shift Project propose un plan de transformation des territoires face aux enjeux écologiques. Parmi les mesures recommandées, la mise en place d'un moratoire sur les projets d'infrastructures, l'organisation de COP (conférences de parties) locales annuelles à l'échelle intercommunale et régionale, l'application de l'éco-conditionnalité des aides financières, la généralisation des bilans carbone, la conduite annuelle d'une évaluation Climat, le lancement d'un plan de rénovation énergétique du patrimoine de la collectivité, l'accompagnement des entreprises dans leur bilan carbone, le soutien à la création de filières locales, la désimperméabilisation des espaces ou encore l'intégration d'un volet "santé environnementale" dans le contrat local de santé.

PRINCIPALES SOURCES MOBILISÉES



1. *Les fondations territoriales : du développement du mécénat local au financement de communs territoriaux ?*, 27e Région, 2022
2. *Stratégies de résilience des territoires*, The Shift Project, 2022
3. *Pourquoi la métropolisation renforce-t-elle le poids de Paris en France ?*, Belun education, 2022
4. *La France et ses territoires*, INSEE, 2021
5. *Métropoles vs petites villes : la crise bouscule les certitudes*, La gazette des communes, 2021
6. *L'impasse de la métropolisation*, Pierre Vermeren, 2021
7. *Les biorégions : Visions réparatrices*, Institut Momentum, 2021
8. *Démarche prospective pour la vitalité sociale du territoire*, Banque des territoires, 2020
9. *Politique de développement rural*, Union européenne, 2020
10. *Quartiers de la politique de la ville, Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales*, 2020
11. *La métropolisation, un phénomène mondial ?*, Vie publique, 2019
12. *Biorégion 2050 : L'île-de-France après l'effondrement*, Demain la ville, 2019
13. *La mobilité et l'accès aux services de la vie quotidienne*, LMI (Laboratoire de la Mobilité Inclusive), 2018
14. *L'Etat s'engage pour les tiers-lieux*, Fabriques de territoire de l'ANCT, 2018
15. *Les coopérations interterritoriales*, Fabrique prospective sur les coopérations interterritoriales, 2018
16. *Faire ensemble pour mieux vivre ensemble*, Rapport Mission coworking, 2018
17. *Des métropoles toujours plus puissantes*, Les Echos, 2017